



# Le controversé Institut pour la justice gagne du terrain

► 1,6 million de personnes ont déjà signé le « Pacte 2012 » de l'Institut pour la justice, une association discutée.  
► Plaidant pour le renforcement des droits des victimes, cet institut espère peser dans le débat de l'élection présidentielle.

Aujourd'hui, Joël Censier a de nouveau rendez-vous avec la justice. La cour d'appel de Toulouse (Haute-Garonne) pourrait lui indiquer quelles suites la justice compte donner au meurtre de son fils. Car celui qui est suspecté d'avoir tué le jeune homme en 2009 a été remis en liberté dans l'attente de son procès. Mais Joël Censier redoute aujourd'hui que ce procès n'ait pas lieu, du fait d'un vice de forme.

Dans une vidéo postée sur le Net début novembre, ce père de famille a appelé les internautes à signer le « Pacte 2012 » de l'Institut pour la justice (IPJ). Ce dernier préconise, entre autres, la « perpétuité réelle pour les grands criminels », de même que la « surveillance à vie des délinquants sexuels ». Il a déjà recueilli 1,6 million de paraphes. Forte de ce succès, l'IPJ compte soumettre

son projet aux candidats à la présidentielle, à l'instar du Pacte écologique de Nicolas Hulot.

Jusqu'ici méconnue du grand public, cette association promeut une « justice plus équitable » via « la reconnaissance de nouveaux droits

**Jusqu'ici méconnue du grand public, cette association promeut une « justice plus équitable » via « la reconnaissance de nouveaux droits aux victimes ».**

aux victimes ». Créée en avril 2007 par Vincent Laarman (1), elle mène un lobbying actif auprès des parlementaires... de droite. Car si l'IPJ se dit « apolitique », ses préconisations ne sont reprises que par l'UMP. « Cet

institut nous inspire beaucoup », confirme le responsable « justice » du parti majoritaire, le député Jean-Paul Garraud (Gironde).

Chez les juges, l'association ne jouit pas, loin de là, de la même popularité. À l'Union syndicale des

magistrats (USM), on fustige son programme, qu'on situe « entre la droite populaire et le FN ». Un positionnement que conteste le délégué général de l'IPJ, Xavier Bébin : « Nous n'avons jamais prôné le retour

de la peine de mort. Nos propositions font toutes l'objet d'un sérieux travail d'expertise. Prenez, par exemple, les analyses actuarielles (NDLR : qui visent à évaluer le risque de récidive), nous étions les seuls à en parler il y a deux ans, maintenant tout le monde y fait référence ! »

Autre critique fréquemment adressée à l'IPJ : son instrumentalisation des faits divers. « Ces drames illustrent précisément les dysfonctionnements que nous dénonçons », se justifie Xavier Bébin. « Cette organisation renvoie une image caricaturale des victimes », rétorque la responsable d'une autre grosse structure associative.

MARIE BOËTON

(1) Également fondateur de l'association SOS

## PAROLES

**CLARISSE TARON**, magistrate, ancienne présidente du Syndicat de la magistrature  
« On ne peut pas mener une politique pénale basée sur l'émotion »

« L'Institut pour la justice réagit aux faits divers émaillant l'actualité. Mais on ne peut mener une politique pénale basée sur la seule émotion. Car, sous l'émotion, nous réagissons de manière paradoxale. Dans l'affaire d'Outreau, les Français ont été scandalisés de voir autant d'innocents placés en

détention provisoire. Dans l'affaire Censier, à l'inverse, les internautes s'indignent que l'accusé (NDLR : donc présumé innocent) reste libre en attendant son procès. Où est la logique ? C'est bien la preuve que l'émotion ne doit pas être à la source des orientations pénales. »

RECUEILLI PAR M. B.